

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juillet 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	4	9	0	1

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, PLAZANET Mélanie à SIMON Philippe, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à Jean-Michel BIDAUD, LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

### RESSOURCES HUMAINES

#### Délibération n° C95-2025 : Création de postes

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

M. le Président informe le Conseil de la nécessité de créer :

- Pour le service Petite Enfance : deux postes à temps plein relevant du grade d'adjoint d'animation pour l'accueil dans les crèches au 1<sup>er</sup> août 2025 et un poste relevant du grade d'adjoint d'animation pour l'accueil dans les crèches au 1<sup>er</sup> août 2025 à 30/35<sup>ème</sup> ;
- Pour le service administratif : un poste à mi-temps relevant du grade d'adjoint administratif pour la production des factures eau, assainissement, centre de santé, crèches, gestion de la location de vélo longue durée et assistance administrative au 1<sup>er</sup> août 2025.

Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Adjoint d'animation entre l'indice brut 367 et l'indice brut 378
- Adjoint administratif entre l'indice brut 367 et 378

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 23 voix Pour, décide :**

- D'adopter ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes ;
- De dire que M. le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.  
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 21 juillet 2025

Le Président  
Jean-Pierre BOSDEVIGIE  
Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 21/7/2025  
Publié le : 22/07/2025